



Vente de meubles sans mon accord.

Par **claraloft**, le **24/08/2009** à **00:02**

Bonjour,

Notre divorce prochain ne fait aucun doute et je vois que mon mari se dépêche de vendre des meubles qu'il possédait avant notre mariage en 1996 pour mettre de l'argent de côté.

Je sais de source sûre qu'il veut garder "à gauche" l'argent de ses ventes.

Une vente d'un plat Lalique et d'un lustre Baguès doit avoir lieu en septembre par Pierre Bergé.

Est-il possible d'éviter qu'il vende ses biens sans mon accord ?

Puis-je stopper légalement cette vente seule ou faut-il prendre un avocat ?

Merci pour votre aide car tout me tombe sur la tête en même temps.